

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 19 mars 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est**

**NOR : JUSF2408467A**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est.

### **ARRETE :**

#### **Article 1**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

Titulaires :                    Monsieur Willy LENOUVEL  
    Madame Aurélie MILCENT  
    Madame Céline ROY

Suppléants :                    Madame Roxane VEGLIA  
    Monsieur Daniel NICOLAS  
    Monsieur Mario DA COSTA

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

Titulaire :                        Monsieur Ivan BATTUT

Suppléante : Madame Nicole MOLLARD

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

Titulaires : Madame Séverine JOLY  
Monsieur Thomas DROUOT  
Madame Loris FONTANA  
Madame Delphine USAI-DUCOIN

Suppléants : Monsieur Jean-Marc FUEYO  
Madame Chloé ROUDAUT  
Monsieur Philippe PERIE  
Monsieur Carlos LOPEZ

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

Titulaire : Madame Samira GUERROUJ

Suppléante : Madame Naima TOUNSI

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):*

Titulaire : Monsieur Laurent BINAUD

Suppléant : Monsieur Choukri JARI

## **Article 2**

L'arrêté du 19 décembre 2022 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse centre-est est abrogé.

## **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 4**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse centre-est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 mars 2024.

**La directrice interrégionale  
de la PJJ Centre-Est  
Christine LESTRADE**

